



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

4 INX/2

PARIS, le 22 septembre 2016

Original anglais/français

## RÉSULTATS DE LA QUATRIÈME RÉUNION INTERSESSIONS (INX) (Vendredi 9 septembre 2016)

### I. Déclaration liminaire du Président du Conseil exécutif

La réunion a été ouverte par l'Ambassadeur Michael Worbs, Président du Conseil exécutif. Il a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil exécutif, ainsi qu'aux États membres qui ne siègent pas au Conseil mais qui étaient présents en qualité d'observateurs bénéficiant du statut de participant renforcé, à cette quatrième réunion intersessions organisée en application de la décision 197 EX/28 et 44. Il a informé les participants de la nécessité de tenir la réunion dans la Salle XI car les derniers travaux de rénovation, destinés à installer le vitrage thermique et des sièges supplémentaires pour les observateurs, étaient en cours dans la Salle X.

Le Président a fait observer qu'à compter de ce moment, les travaux du Conseil allaient progressivement s'accélérer. La présente réunion était l'occasion d'examiner les propositions préliminaires de la Directrice générale concernant le prochain document C/5. Il a rappelé aux participants que la cinquième réunion intersessions se tiendrait dans une quinzaine de jours, le 27 septembre, puis que le Conseil se réunirait officiellement au début du mois d'octobre pour sa 200<sup>e</sup> session. Il a indiqué qu'une grande quantité de travail était à venir et a formé le vœu que le Conseil soit en mesure de prendre au moment voulu des décisions concernant les orientations futures de l'UNESCO dans le contexte de l'ensemble des objectifs de développement convenus au plan international – y compris, entre autres, Éducation 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD).

### II. Intervention de la Directrice générale, suivie d'une séance de questions-réponses

Le Président a ensuite invité la Directrice générale, Mme Irina Bokova, à prononcer ses remarques liminaires sur les trois thèmes qui allaient être débattus tout au long de la journée. Son intervention est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002458/245809m.pdf>

Une séance interactive de questions-réponses, orientée par les questions reçues des groupes régionaux (voir l'annexe) a suivi, au cours de laquelle les participants ont pu obtenir des éclaircissements de la Directrice générale et des membres de l'Équipe de direction.

Après quoi, les participants ont pu entendre des présentations sur trois points devant être examinés plus avant lors de la 200<sup>e</sup> session du Conseil exécutif, à savoir :

- le Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la Stratégie du MAB pour 2015-2025 et du Plan d'action MAB de Lima associé (200 EX/5 Partie I) ;
- la situation budgétaire de l'Organisation (200 EX/4 Partie II) ;
- le Projet de 39 C/5 (Propositions préliminaires et Cadre budgétaire intégré) (200 EX/13).

### III. Présentation du Secrétariat concernant la situation budgétaire de l'Organisation

#### III.1 Introduction par la représentante de la Directrice générale

La Directrice financière, Mme Nutan Wozencroft, a présenté le document 200 EX/4 Partie II en signalant que les tableaux explicatifs figuraient dans le document 200 EX/4.INF. Dans le tableau 4 de la version anglaise de ce document INF, le chiffre de l'Union européenne manquait et un *corrigendum* serait publié en temps voulu. La Partie A du document portait sur les contributions volontaires au Programme ordinaire et les virements de crédits opérés entre articles budgétaires au titre du 38 C/5, tandis que la Partie B analysait les résultats financiers et décrivait les risques financiers à couvrir au moyen des ressources disponibles à la fin de l'exercice biennal. Elle a par ailleurs souligné qu'en accord avec la résolution de la Conférence générale il était également fait rapport sur le FITOCA.

La Directrice financière a indiqué que le projet de décision proposé au paragraphe 11 du document 200 EX/4 Partie II prévoyait un virement de 1,52 million de dollars des États-Unis. du Titre V aux Titres I à IV afin de couvrir les ajustements des traitements et allocations du personnel des catégories du cadre de service et de bureau et des administrateurs nationaux hors Siège, ainsi que les arrangements de partage des coûts relatifs aux coordonnateurs résidents pour 2017.

Les virements de crédits entre articles budgétaires comprenaient un virement de 1,4 million de dollars entre articles budgétaires des axes d'action correspondant à la réaffectation de fonds à l'intérieur des grands programmes relatifs à l'éducation et aux sciences exactes et naturelles, dans la limite des 2 % fixée au paragraphe (e) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2016-2017. Les transferts aux fins de comparaison (personnel) comprenaient un transfert du Titre II.B – Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget (BSP) au Titre II.A – Culture (CLT), ainsi qu'un transfert de la Culture (CLT) à la Communication et l'information (CI). La Directrice financière a fait observer que la Résolution portant ouverture de crédits pour le 38 C/5 ne donnait aucune précision quant aux virements concernant les secteurs autres que les secteurs de programme.

En juin 2016, le montant total des ressources disponibles s'élevait à 812 millions de dollars, soit : le plan de dépenses approuvé de 518 M\$, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 288 M\$ et des crédits additionnels de 6 M\$. Les crédits additionnels avaient augmenté de 23 % par rapport à la même période au cours de l'exercice biennal précédent. Le montant total des dépenses s'établissait, en juin 2016, à 251 M\$, avec un taux de dépense au titre du Programme ordinaire de 26 %. L'écart par rapport au taux visé s'expliquait notamment par l'utilisation de l'intégralité de la réserve pour l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) et le fait que les autorisations d'engagement de dépenses pour l'ISU et d'autres instituts des domaines de l'éducation et des sciences exactes et naturelles étaient délivrées sur une base annuelle.

Au mois de juin 2016, le taux de vacance s'établissait à 13 %, contre 14 % en janvier 2016, et devrait être ramené à 11 % selon les prévisions d'HRM. La Directrice financière a souligné que les économies réalisées sur les coûts de personnel des postes vacants serviraient à atténuer les risques non financés qui représentaient un montant d'environ 22 M\$ en juin 2016, dont 17 M\$ au titre du *lapse factor* prévus dans le cadre du plan de dépenses approuvé, mais à l'exclusion des risques non financés dont le montant n'était pas quantifié. Elle a fait observer que les hausses relatives aux risques non financés devaient être absorbées par les économies réalisées sur les coûts de personnel car il n'existait pas de réserve pour les coûts imprévus. Elle a également noté qu'utiliser les économies réalisées sur les coûts de personnel pour couvrir les risques non financés avait des répercussions sur l'exécution du programme.

La présentation PowerPoint de BFM est disponible à l'adresse suivante : [http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/GBS/EXB/images/200\\_EX4\\_Part\\_II\\_BFM\\_Presentation\\_Fr.pdf](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/GBS/EXB/images/200_EX4_Part_II_BFM_Presentation_Fr.pdf)

### III.2 Discussion/questions participants

Les États membres se sont félicités des informations apportées ainsi que de la clarté de la présentation du Secrétariat. Ils ont soulevé les questions suivantes :

- Des précisions ont été demandées sur les critères ayant présidé aux virements de crédits entre articles budgétaires – notamment la demande de virement du Titre V, la définition de contribution volontaire, un exemple de coût indirect variable, les contributions non réglées des États membres et leurs répercussions sur le prochain exercice biennal, ainsi que sur les risques non financés et la possibilité de les prévoir pour le prochain exercice.
- Un État membre a fait valoir que si l'utilisation des économies réalisées sur les coûts de personnel pour couvrir les risques non financés avait un impact sur l'exécution du programme, il fallait abaisser le pourcentage du *lapse factor*.
- Concernant les engagements au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI), des États membres ont demandé des éclaircissements quant à la nature de ces engagements ainsi que sur la nécessité d'une provision de ce type compte tenu de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies.
- Au sujet du FITOCA, un État membre a demandé qu'on lui précise comment la recommandation du Commissaire aux comptes tendant au rétablissement de l'équilibre financier pouvait s'articuler avec la recommandation d'utiliser le FITOCA pour atténuer le risque d'une baisse des revenus afin de couvrir les nouveaux frais de gestion.

### III.3 Réponses du Secrétariat aux questions

En ce qui concerne les critères régissant les virements de crédits entre articles budgétaires, la représentante de la Directrice générale a expliqué que la résolution de la Conférence générale autorisait la Directrice générale à opérer des virements entre articles budgétaires dans la limite de 2 % des crédits initialement ouverts et que, dans cette limite, il était procédé à des virements entre secteurs après évaluation de leurs besoins respectifs. Elle a noté que la résolution ne faisait pas mention de virements au bénéfice des secteurs autres que les secteurs de programme. Elle a ajouté que les contributions volontaires comprenaient toutes les contributions autres que les contributions mises en recouvrement. L'expression faisait référence en particulier à l'ensemble des financements extrabudgétaires et crédits additionnels. Au sujet de l'exemple des coûts indirects variables, le document 200 EX/5 Partie III (F) contenait une description de la politique en vigueur en matière de recouvrement des coûts, y compris les coûts indirects variables.

S'agissant du virement de crédits du Titre V qui était demandé, la représentante de la Directrice générale a dit que, par décision de la Conférence générale, le Titre V pouvait être utilisé pour couvrir les augmentations des coûts de personnel, les hausses des coûts des biens et services et les ajustements techniques. Le virement de crédits du Titre V anticipait une augmentation des coûts dans le cadre du mécanisme de partage des coûts du système des coordonnateurs résidents du système des Nations Unies, qui n'avaient été que partiellement pris en compte dans le Titre I car ces coûts faisaient encore l'objet de négociations au moment de l'établissement du budget. Elle a ajouté que de telles augmentations des coûts avaient été financées dans le passé par le recours au Titre V.

Au sujet de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI), la représentante de la Directrice générale a expliqué que les états financiers comportaient un engagement de dépenses à ce titre dont le montant avait baissé entre 2014 et 2015 suite à une révision des calculs, concernant notamment les taux d'actualisation. Une proposition tendant à financer l'engagement de dépenses au titre du Programme ordinaire avait été faite dans le passé, mais n'avait été appliquée que dans le plan de dépenses pour 2016-2017. Les cotisations versées pour les retraités au titre de l'ASHI étaient le seul poste du budget du Programme ordinaire qui avait connu une augmentation

significative au cours des années passées faute de provision pour financer cet engagement. Alors que des calculs réalisés en interne dans le passé indiquaient qu'il faudrait réserver 8 % pour couvrir ces coûts, ces derniers n'avaient fait l'objet dans le 38 C/5 que d'une modeste réserve de 10 % pour le personnel employé au titre du Programme ordinaire. La représentante de la Directrice générale a ajouté qu'elle avait connaissance de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, mais que l'UNESCO et l'ONU étaient les deux seules organisations ayant d'importants engagements au titre de l'ASHI qui n'avaient pas adopté un plan pour couvrir ces engagements alors que d'autres organisations avaient mis en place un tel plan les couvrant en partie ou en totalité.

En ce qui concerne le FITOCA, la représentante de la Directrice générale a expliqué que l'UNESCO avait accepté la recommandation formulée à l'issue de l'audit externe de 2011 de rétablir l'équilibre des comptes en prévoyant une réserve égale à au moins 18 mois de salaires. Le Conseil exécutif avait pris ensuite des décisions concernant la révision de la politique de recouvrement des coûts et la réduction du taux de dépense d'appui ; après évaluation des risques, le Secrétariat avait recommandé d'utiliser aussi la réserve au titre du FITOCA pour réduire le risque d'un déficit résultant de l'application de la politique révisée de recouvrement des coûts, notamment une diminution des recettes due à la baisse du taux de dépense d'appui, et l'impact de la période de transition, en particulier pour les bureaux hors Siège. Ces recommandations étaient également en accord avec celles du nouvel audit sur le FITOCA (200 EX/20.INF).

Pour ce qui est du non-paiement des contributions dues par des États membres et de ses conséquences, il a été fait observer que le document 200 EX/17 présentait l'état des paiements et l'impact sur les flux de trésorerie. La représentante de la Directrice générale a expliqué que les prévisions indiquaient une trésorerie suffisante pour tenir les engagements pris dans le 38 C/5 malgré les retards dans les paiements de deux gros contributeurs. Elle a précisé que des discussions étaient en cours sur les dates de paiement, l'un des contributeurs ayant confirmé son paiement. Des retards dans la réception de ces sommes au-delà de fin octobre 2016 obligeraient toutefois à recourir à un emprunt extérieur en euros, qui aurait un coût, et un emprunt interne serait en outre nécessaire en 2017.

Concernant le risque non financé, la représentante de la Directrice générale a expliqué qu'il était difficile de quantifier son niveau en début d'exercice biennal, mais que le montant des coûts non budgétisés avait été de l'ordre de 10 à 12 millions de dollars lors des deux exercices précédents. Elle a noté que ces coûts pourraient soit être anticipés sous la forme d'une réserve, soit être inclus dans l'établissement d'un « lapse factor » (taux de vacance d'emploi) approprié pour le 39 C/5. Elle a reconnu qu'à l'exclusion de certains coûts liés par exemple aux cessations de service ou au congés de maternité de longue durée actuellement financés par les économies réalisées sur les coûts de personnel, il serait possible d'anticiper les risques et de les inscrire dans le budget, et elle a fait observer que certains éléments avaient été déjà pris en considération aux fins du 39 C/5.

#### **IV. Présentation par le Secrétariat du rapport d'étape sur la mise en œuvre de la Stratégie du MAB pour 2015-2025 et du Plan d'action MAB de Lima associé**

##### **IV.1 Introduction par la représentante de la Directrice générale**

Ce point a été présenté par Mme Flavia Schlegel, Sous-Directrice générale pour les sciences exactes et naturelles.

Sa présentation PowerPoint est disponible à l'adresse suivante : [http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/GBS/EXB/images/4INX\\_MAB\\_Strategy\\_Fr.pdf](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/GBS/EXB/images/4INX_MAB_Strategy_Fr.pdf).

## IV.2 Discussion/questions des membres du Conseil

Le Président du Conseil exécutif a informé les participants qu'il avait participé au 4<sup>e</sup> Congrès mondial des réserves de biosphère à Lima. Il a constaté que c'était le plus grand événement organisé par le secteur et, sans doute, l'une des plus grandes réunions organisées par l'UNESCO en 2016. Comme d'autres participants, il a souligné l'importance du Programme MAB.

Un grand nombre de participants ont félicité l'ADG/SC pour la clarté de son intervention qui a donné des informations sur le Plan d'action de Lima et sa pertinence pour la mise en œuvre l'agenda 2030 et ses ODD ; ce qui réaffirme l'importance du MAB pour l'UNESCO comme une contribution majeure à l'agenda 2030. Ils ont exprimé leur soutien à la stratégie et au Plan d'action et remercié le Gouvernement du Pérou pour l'organisation du 4<sup>e</sup> Congrès.

Le Programme MAB et sa pertinence vis-à-vis du changement climatique ont aussi été affirmés. Le Pérou a déclaré que les réserves de biosphère doivent jouer un rôle essentiel pour le développement durable et le 4WCBR a été un jalon important pour les COP-20 et 21 sur les changements climatiques.

L'UNESCO a été à l'avant-poste des consultations mondiales en ce qui concerne l'agenda 2030 ce qui a permis d'adopter les ODD liés aux compétences de l'UNESCO. La mise en œuvre du Plan d'action de Lima nécessite que l'UNESCO continue à porter son appui aux pays pour sa mise en œuvre, mais comment l'UNESCO va-t-elle mobiliser les ressources pour cela ? Avec quelle stratégie et quelles ressources ?

Il est important d'impliquer la jeunesse, les communautés locales et d'augmenter la coopération pour la mise en œuvre de la stratégie. La coopération entre réserves de biosphère est également importante. Il doit y avoir une passerelle entre les programmes de l'UNESCO et le MAB.

Le PAL représente une opportunité pour promouvoir la collaboration avec le secteur privé. La contribution des fondations est à explorer, notamment pour le financement des centres de catégorie 2.

La promotion des économies vertes sera maintenue dans les réserves de biosphère et la mise en place d'un programme de marque des réserves de biosphère est à finaliser. Il est important de continuer à renforcer la coopération Sud-Sud. Le renforcement de capacités des pays africains sera poursuivi dans le domaine de l'économie verte.

La stratégie de sortie a été évoquée par plusieurs participants ainsi que le rôle important du Secrétariat du MAB pour appuyer les pays.

Les États-Unis ont réaffirmé leur engagement vis-à-vis du MAB et ont indiqué qu'ils avaient renforcé la mise en œuvre du programme au niveau national avec notamment la réactivation du Comité MAB qui a permis une meilleure communication entre le pays membre et l'UNESCO. Leurs réserves de biosphère sont en train de réévaluer leur gestion, notamment la compatibilité entre législation et leur zonage et de préparer leurs revues périodiques en utilisant le cas des montagnes Rocheuses comme exemple de bonne pratique (ce site a été jugé répondre aux critères des réserves de biosphère par le CIC-MAB à sa 28<sup>e</sup> session).

L'année 2017 sera l'Année internationale du tourisme et permettra d'assurer la promotion des réserves de biosphère.

Les réflexions sur les sites à désignations multiples sont à poursuivre car c'est un sujet très important qui doit être étudié d'une manière holistique tout en prenant en compte les différences de chaque site quant à leur contribution à l'agenda 2030 et aux ODD. C'est un sujet complexe auquel plusieurs pays sont confrontés. L'Italie est prête à partager son expérience avec le Secrétariat pour identifier les bonnes pratiques.

Il est important que le Programme MAB se dote d'un moyen de déterminer la contribution du Plan d'action de Lima aux ODD.

Plusieurs participants ont informé de leurs projets de réserves de biosphère transfrontières qui, en plus de permettre une gestion des ressources naturelles partagée, renforce la coopération et la paix entre les peuples.

### **IV.3 Réponses du Secrétariat**

L'ADG/SC a confirmé que le MAB et le Plan d'action de Lima sont des outils pour améliorer le développement durable. Le MAB est un programme scientifique qui se nourrit de tous les savoirs pour améliorer les conditions de vie des communautés. De même, les sites servent à alimenter ces recherches.

En termes de coopération et de contribution du MAB aux ODD, il est clair que cet exercice d'alignement avec les ODD a été fait à Lima. Mais il est clair que le MAB est aussi aligné à d'autres cadres internationaux (Sendai, Accord de Paris sur le climat, stratégie PEID) mais aussi avec les objectifs de la Convention sur la biodiversité biologique qui était présent à Lima. La coopération avec le secteur privé est primordiale. Les centres de catégorie 2 et les Chaires UNESCO seront impliqués autant que possible dans la mise en œuvre du Plan d'action.

La jeunesse est importante pour l'UNESCO et un accent particulier a été mis sur la jeunesse à Lima. C'est un groupe sur lequel le MAB, sa stratégie et son Plan d'action se focalisent.

Le tourisme durable est une problématique clé du MAB, très liée aux économies vertes.

Le prochain Bureau du MAB qui aura lieu les 19 et 20 septembre prochains se penchera sur la stratégie de sortie dont l'objectif est d'améliorer la gestion des sites et le réseau existant et de renforcer les comités MAB. Un rapport sur les résultats du bureau pourra être fait par ADG/SC lors de la 200<sup>e</sup> session du Conseil exécutif.

En ce qui concerne les sites à désignation multiple, il y a eu des consultations internes entre l'ADG/SC et l'ADG/CLT pour établir un groupe de coordination interne pour développer une stratégie pour améliorer les synergies entre les désignations. Un document a été produit par l'UICN avec la coopération de l'UNESCO (MAB, patrimoine mondial, géoparcs) et le lien sera fourni.

Le système de suivi de la stratégie et du Plan d'action de Lima sera renforcé et il comprend d'ores et déjà une évaluation annuelle biannuelle à plusieurs niveaux.

Le Secrétariat se tient prêt à appuyer les pays pour améliorer leur mise en œuvre du Plan d'action de Lima notamment en évaluant les situations nationales.

Pour ce qui est de la viabilité des financements, c'est un effort commun atteint dans le 38 C/5 qui doit être poursuivi pour le C/5. L'engagement des comités MAB lors du 4<sup>e</sup> Congrès à Lima est une indication qu'il y a une opportunité pour mobiliser les ressources de Ministères divers qui sont pertinents pour le MAB. Lors des prochaines sessions du Conseil exécutif, le dialogue va se poursuivre avec les pays membres. Il faudra combiner les ressources du budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires.

## **V. Présentation par le Secrétariat des propositions préliminaires concernant le Projet de 39 C/5 et le cadre budgétaire intégré**

### **V.1 Introduction par le représentant de la Directrice générale**

M. Jean-Yves Le Saux, Directeur du Bureau de la planification stratégique (BSP), présentant le point, a passé en revue les éléments principaux des Parties I, II et III des propositions préliminaires de la Directrice générale concernant le Projet de 39 C/5 (200 EX/13, Parties I, II et III) et souligné

l'importance décisive de ce document exposant les grandes orientations du programme de l'Organisation pour le prochain quadriennium et le budget du prochain exercice biennal. Au sujet de la Partie I, il a tout d'abord rappelé les principaux textes qui avaient guidé la formulation des propositions préliminaires, en particulier la résolution 38 C/104, les documents 37 C/4, 200 EX/13 Partie I (A), (B) et (C) et 38 C/5, le Rapport stratégique sur les résultats (199 EX/4 Partie I (B)) et les recommandations pertinentes découlant de différents audits. Il a ensuite appelé l'attention sur les principaux éléments nouveaux des propositions, notamment le fait qu'on les avait axées sur le Programme 2030 et ses ODD après inventaire interne approfondi et identification des contributions significatives de l'UNESCO à la réalisation des ODD, l'adhésion aux principes énoncés dans le Programme 2030, le maintien des fonctions statutaires de l'Organisation au-delà du Programme 2030, la volonté de concevoir un programme concentré et structuré où sont indiquées clairement les approches nouvelles proposées pour chaque grand programme, et l'engagement renouvelé en faveur des deux priorités globales de l'Organisation, l'Afrique et l'Égalité des genres. Le Directeur de BSP a souligné que les propositions visaient aussi à mettre à profit l'expertise pluridisciplinaire et interdisciplinaire de l'UNESCO et à renforcer les partenariats et l'intégration dans le système des Nations Unies.

Concernant la Partie II, le Directeur de BSP a rapidement présenté les deux scénarios budgétaires proposés par la Directrice générale pour le 39 C/5 (2018-2019), à savoir l'option 1 correspondant à un plafond budgétaire de 653 millions de dollars et un plan de dépenses de 507 millions de dollars, et l'option 2 correspondant à un plafond budgétaire de 667 millions de dollars et un plan de dépenses de 518 millions de dollars. L'une et l'autre options signifieraient une diminution du budget de l'UNESCO en termes réels, mais l'option 1 (653 millions de dollars et plan de dépenses de 507 millions de dollars) serait extrêmement difficile pour l'Organisation, car elle exigerait des efforts d'absorption de 14,4 millions de dollars en termes réels par rapport aux prévisions de CRZ sur lesquelles reposait le plan de dépenses de 518 millions de dollars actuellement mis en œuvre au titre du 38 C/5. Le Directeur de BSP a rappelé aussi aux États membres que l'on avait tendance dans le passé à attendre de l'Organisation qu'elle fasse toujours mieux avec moins de ressources, le budget global du Programme ordinaire ayant par exemple diminué de 38 % en termes réels et les dépenses de personnel au titre du budget ordinaire de 30 % en l'espace de 15 ans, baisse qui avait été en grande partie supportée par les services ne relevant pas du programme de façon à préserver ce dernier. Dans le même temps, le nombre d'instituts, de conventions et de réserves de biosphère, par exemple, n'avait cessé d'augmenter depuis 2000. L'Organisation ne pouvait plus continuer à faire plus avec moins.

Passant à la Partie III du document, sur la préparation d'un cadre budgétaire intégré pour le Projet de 39 C/5 et la mise en œuvre future du dialogue structuré sur le financement, le Directeur de BSP a donné un exemple de la manière dont pourrait être présenté le budget intégré du Projet de 39 C/5. Il a rappelé ensuite qu'une réunion de consultation des États membres avait été consacrée à cette question le 8 juillet 2016 et que d'autres réunions allaient être organisées à l'avenir pour faciliter un accord mutuel sur les moyens d'aller de l'avant. Au sujet du budget intégré, il a insisté sur l'approche par étapes convenue avec les États membres, la première de ces étapes étant la présentation intégrée des diverses sources de financement accessibles à l'Organisation, et la deuxième le passage progressif à plus de flexibilité en matière d'allocation des ressources. Il a expliqué que des propositions détaillées concernant les virements de crédits et le plafond budgétaire seraient présentées au Conseil exécutif à sa prochaine session de printemps. Il a souligné combien il était important de fixer un plafond budgétaire qui soit réaliste, et noté que, si d'un point de vue technique, les changements qu'impliquaient le budget intégré et le dialogue structuré sur le financement pouvaient être opérés très rapidement, il convenait de réfléchir avec soin à la manière d'adapter cette approche à l'UNESCO et de parvenir à une vision commune de ses incidences pour les États membres et le Secrétariat.

La présentation PowerPoint de BSP est disponible à l'adresse suivante :[http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/GBS/EXB/images/4INX\\_BSP\\_presentation\\_Fr.pdf](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/GBS/EXB/images/4INX_BSP_presentation_Fr.pdf).

## V.2 Discussion/questions des membres du Conseil

Avant d'ouvrir le débat, le Président s'est dit d'avis que le dialogue stratégique sur le financement supposait que l'on ménage à la Directrice générale une flexibilité totale concernant le budget global de l'Organisation. Cette flexibilité totale était pratiquée à l'OMS et elle serait également nécessaire à l'UNESCO, ce qui supposait un changement dans la manière dont le budget était géré actuellement. Le Directeur de BSP a souscrit aux remarques du Président, et ajouté que la mise en place du dialogue structuré sur le financement serait progressive à l'UNESCO et étalée sur plusieurs exercices biennaux.

Un certain nombre d'États membres ont félicité le Secrétariat pour la qualité des propositions préliminaires, leurs orientations claires et leur alignement sur le Programme 2030.

Des États membres ont posé des questions au sujet des programmes qui pourraient ne pas contribuer directement à la réalisation des ODD, en demandant comment ils seraient traités dans le Projet de 39 C/5. La concentration sur les neuf ODD pour lesquels la contribution de l'UNESCO pourrait être la plus significative a été accueillie favorablement. On a noté à cet égard qu'il conviendrait de donner la priorité au travail normatif effectué par l'UNESCO. Des États membres ont insisté aussi sur la nécessité de ne pas affaiblir les fonctions énoncées dans le 37 C/4, en particulier le rôle de laboratoire d'idées de l'UNESCO.

Un certain nombre de préoccupations ont été exprimées concernant le processus de consultation sur le Projet de 39 C/5. Quelques États membres ont relevé en particulier des contradictions entre les résultats de l'exercice de définition des priorités réalisé par les États membres en 2013 et les réponses au questionnaire distribué en vue du Projet de 39 C/5. Notant le nombre limité de commissions nationales qui avaient participé à la réunion de Shanghai, certains délégués ont insisté sur la nécessité de consultations additionnelles au niveau régional. Un État membre a demandé quelles étaient les raisons du faible taux de réponse au questionnaire des autres organismes des Nations Unies.

S'agissant des approches programmatiques, un État membre a proposé de définir des axes d'action communs à plusieurs grands programmes de manière à accroître la dimension interdisciplinaire. L'accent a également été mis sur la nécessité de renforcer les synergies entre toutes les parties prenantes, y compris les partenaires publics et privés, en particulier au niveau des pays et des régions.

En ce qui concerne le budget, des éclaircissements ont été demandés au sujet de la terminologie utilisée, s'agissant par exemple de savoir si les propositions correspondaient à une croissance nominale zéro (CNZ), CNZ+ ou CNZ-. Certains États membres ont demandé pour quelles raisons il n'avait pas été proposé de scénarios budgétaires plus ambitieux, compte tenu notamment des demandes croissantes adressées à l'Organisation. Un autre État membre a souhaité avoir des explications concernant la proposition de cesser d'appliquer le principe du dollar constant, en notant que c'était un outil de gestion d'une grande utilité.

S'agissant des plafonds budgétaires, certains États membres ont demandé que les options soient classées comme CNZ pour le scénario de 653 millions de dollars et plan de dépenses de 507 millions de dollars et CNZ+ pour le scénario de 667 millions de dollars et plan de dépenses de 518 millions de dollars. D'autres États membres ont considéré que l'option 1 de 653 millions de dollars (et plan de dépenses de 507 millions de dollars) représentait en réalité un plafond CNZ- et l'option 2 de 667 millions de dollars (et plan de dépenses de 518 millions de dollars) un plafond CNZ, par rapport à l'actuel niveau du budget approuvé. Certains États membres ont vivement souhaité que, quel que soit le plafond du budget ordinaire envisagé, on s'attache avant tout à trouver des solutions créatives aux déficits de financement, telles qu'ouverture de crédits additionnels, dialogue structuré sur le financement, recours accru aux contributions extrabudgétaires sans affectation prédéfinie, etc.



Des éclaircissements ont été demandés et des questions posées au sujet du calendrier et des étapes concrètes de l'établissement du cadre budgétaire intégré et du dialogue structuré sur le financement. Un État membre a demandé comment serait mise en place une stratégie de financement ciblée, et quelles dispositions juridiques en vigueur devraient être modifiées pour permettre le passage à un budget intégré et au dialogue structuré. Un État membre a demandé de plus amples éclaircissements sur la notion de « *gap* » (manque), en notant que l'on avait jusque-là utilisé le terme de « *shortfall* » pour désigner un déficit, et des explications sur le rôle des ADG et d'autres acteurs dans les efforts pour combler ce « manque ». Un autre État membre s'est dit préoccupé à l'idée d'approuver un budget présentant un déficit en soulignant que le modèle de l'UNESCO n'était pas comparable à celui de l'OMS. S'agissant de combler le déficit dans le cadre d'un budget intégré, un État membre a jugé important de tenir compte des conditions dont étaient assorties les contributions extrabudgétaires à affectation prédéfinie. Un État membre a demandé si le passage à un budget intégré et à un dialogue structuré aurait des incidences sur le montant des contributions mises en recouvrement.

### V.3 Réponses du Secrétariat aux questions

Dans sa réponse, le Directeur de BSP a remercié les États membres de leurs commentaires encourageants et de leurs jugements positifs sur le travail accompli par le Secrétariat pour préparer les propositions préliminaires de la Directrice générale concernant le Projet de 39 C/5.

Revenant sur les préoccupations exprimées par les États membres au sujet du processus de consultation, il a expliqué que le Secrétariat était conscient des insuffisances de ce mécanisme relativement nouveau. Il a rappelé que les réponses au questionnaire et les rapports des commissions nationales étaient des éléments d'un processus itératif plus large, dans lequel entraient aussi en compte d'autres importantes sources d'information, telles que le Rapport stratégique sur les résultats, les vues exprimées par les États membres au cours des débats sur le Programme 2030, ainsi que l'examen interne des programmes. Il a rassuré les États membres sur le fait qu'il avait été tenu compte des limites du questionnaire, en ajoutant que le taux de réponse des organisations des Nations Unies était traditionnellement bas. Pour susciter davantage de réponses de la part des autres organismes du système des Nations Unies, il serait peut-être nécessaire à l'avenir d'inclure dans le questionnaire des questions portant plus spécifiquement sur les domaines d'action conjoints. Il a indiqué en outre que, lors de la réunion de Shanghai, chaque groupe régional avait défini ses priorités en fonction des besoins propres à sa région.

Il a fait observer que les axes d'action présentaient déjà un degré d'intégration très poussé et que des axes d'action communs soulèveraient des difficultés, mais mériteraient néanmoins d'être envisagés à l'avenir. Quant au travail intersectoriel, il interviendrait principalement au niveau des pays, où des modalités concrètes seraient proposées en vue d'assurer la flexibilité voulue en termes de budget et d'effectifs de façon que les équipes puissent répondre ensemble aux besoins des États membres pour faciliter les approches intégrées couvrant tous les secteurs.

En réponse aux questions relatives au plafond budgétaire, le Directeur de BSP a rappelé au Conseil qu'aucun des niveaux présentés dans les propositions préliminaires ne représentaient un accroissement des ressources de l'Organisation. Il a fait observer que la Directrice générale proposait deux niveaux de dotation budgétaire, l'un de 653 millions de dollars avec un plan de mise en œuvre de 507 millions de dollars (option 1) représentant une baisse en termes réels par rapport à l'actuel plafond budgétaire fixé à 518 millions de dollars par la Conférence générale, et l'autre de 667 millions de dollars avec un plan de mise en œuvre de 518 millions de dollars (option 2) représentant la reconduction du niveau budgétaire actuel. Il a précisé que l'option 1 obligerait à absorber 14,4 millions de dollars et l'option 2 à absorber 3,4 millions de dollars. Les deux scénarios représentaient donc une diminution nette par rapport au plafond budgétaire de 518 millions de dollars. Il a expliqué en outre que, pour établir ses propositions relatives au budget, la Directrice générale avait aussi tenu compte des difficultés financières auxquelles faisaient face certains États membres, lesquelles avaient influé sur sa décision de proposer des scénarios budgétaires d'un niveau peu élevé. Il a rappelé aux États membres que le Conseil exécutif pouvait néanmoins, s'il le

souhaitait, demander au Secrétariat de présenter d'autres scénarios budgétaires lors de l'établissement du Projet de 39 C/5. Le Directeur de BSP a rappelé aussi aux États membres que le Secrétariat allait présenter un document d'information détaillant en particulier l'impact sur les programmes du scénario de 507 millions de dollars.

Au sujet de la proposition tendant à cesser d'appliquer le principe du dollar constant, le Directeur de BSP a dit partager les vues selon lesquelles ce principe, et le système mixte de fixation des contributions, facilitaient la gestion des fluctuations des taux de change. Il a toutefois fait observer que, à titre de meilleure pratique et conformément aux recommandations des auditeurs externes, il convenait à tout le moins de réviser le taux constant du dollar pour l'ajuster au taux de change opérationnel en vigueur à l'Organisation des Nations Unies au moment de l'établissement du Projet de 39 C/5 de façon qu'il soit aussi proche que possible des taux réels.

Il a ensuite rappelé que le cadre budgétaire intégré et le dialogue structuré sur le financement ouvraient la voie à l'instauration d'un mode de financement durable de l'UNESCO. Il a insisté sur la nécessité de partager une vision commune de ce tournant important dans l'histoire de l'UNESCO.

Le Directeur de BSP a indiqué que le Projet de 39 C/5 serait établi sur la base des besoins chiffrés du programme, selon la méthode de la budgétisation axée sur les résultats (RBB). Il a expliqué que le budget proposé comprendrait les contributions mises en recouvrement, les contributions volontaires déjà acquises, et un « manque » (*gap*) correspondant à la différence entre les « fonds disponibles » et le « plafond budgétaire ». Cette nouvelle approche aurait l'avantage d'accroître la prévisibilité et la flexibilité du financement des programmes de l'UNESCO, du fait que l'on connaîtrait aussi longtemps à l'avance que possible le montant des contributions volontaires et que l'on se dirigerait vers des contributions volontaires moins restrictives quant à leur affectation. Le Directeur de BSP a insisté sur la nécessité d'éviter les budgets utopiques et de demeurer réaliste dans les estimations, en s'appuyant sur l'expérience acquise en matière de RBB et sur les indicateurs de référence concernant les cibles de financement qui avaient déjà été définis au cours des deux derniers exercices biennaux. Il a ajouté que l'exemple de l'OMS était certes utile, mais que l'UNESCO devait trouver sa voie propre, compte tenu de la particularité que représentait la répartition de ses activités en cinq grands programmes. La première étape serait l'élaboration d'un cadre budgétaire intégré, suivie par la définition des nouvelles modalités à appliquer, y compris pour les transferts de ressources. Il importait en outre de mieux comprendre le rôle du Conseil exécutif dans le modèle de l'OMS.

Le Directeur de BSP a indiqué qu'une feuille de route serait élaborée pour la préparation du Projet de 39 C/5, de manière à définir l'approche par étapes des consultations en vue de l'établissement du cadre budgétaire intégré et du dialogue structuré sur le financement. S'agissant des rôles et des responsabilités, il a souligné qu'il incombait au premier chef aux secteurs de programme de procéder à une évaluation réaliste des financements manquants. Il a confirmé que le passage à un budget intégré n'aurait pas d'incidence sur les contributions mises en recouvrement.

**LA PROCHAINE RÉUNION INTERSESSIONS SE TIENDRA  
LE MARDI 27 SEPTEMBRE 2016**

## ANNEXE

### QUESTIONS SOUMISES PAR GROUPE ÉLECTORAL

#### Groupe I

L'UNESCO entend-elle mener un exercice d'examen des enseignements tirés en ce qui concerne ses procédures de gestion des risques et des situations d'urgence, ainsi que les rôles et responsabilités respectifs du Secrétariat, du pays hôte et des délégations en visite, en gardant à l'esprit l'attention particulière prêtée aux liens réciproques entre le Siège de l'ONU, le Secrétariat de l'UNESCO et les départements concernés de l'ONU dans les pays hôtes ?

#### Groupe II

Comment la Directrice générale évalue-t-elle le besoin de repenser assez radicalement la nécessité croissante de cibler davantage les programmes de l'UNESCO et peut-être même de mettre fin aux moins pertinents d'entre eux, compte tenu de la situation financière de l'Organisation, qui ne cesse de se détériorer (et compte tenu également des nouvelles informations quant au fait que d'autres membres de l'UNESCO ne versent pas leurs contributions, et de l'inflation) ?

#### Groupe III

Quelle est la situation budgétaire de l'Organisation, compte tenu des priorités définies par le 37 C/4 et approuvées par la Conférence générale à sa 38<sup>e</sup> session, des engagements associés à l'agenda 2030 et à l'Accord de Paris sur le changement climatique, ainsi que des nouveaux programmes et projets apparus ces derniers mois ?

#### Groupe IV

Le Groupe ASPAC se félicite du lancement du nouveau Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEM), intitulé « L'éducation pour les peuples et la planète : Créer des avenir durables pour tous », le 6 septembre 2016, à la suite de l'adoption de l'agenda 2030.

Nous voudrions saluer le fait qu'il a été publié avec succès malgré les difficultés liées à la collecte de données volumineuses et à l'élaboration d'indicateurs de performance.

En conséquence, nous pensons que les conclusions de ce rapport doivent être traduites et mises en œuvre à l'échelle mondiale, régionale et nationale en tant que directives stratégiques afin d'en tirer pleinement parti.

Nous croyons fermement que le GEM peut jouer un rôle important dans la formulation des politiques d'éducation et d'APD, de manière très similaire à l'utilisation des indicateurs PISA et Regards sur l'éducation de l'OCDE par les gouvernements du monde entier. Il est possible d'y parvenir en encourageant une plus large diffusion de ses conclusions aux parties prenantes concernées. Étant donné que nous souhaitons que le GEM serve de rapport phare dans le domaine de l'éducation partout dans le monde, nous aimerions savoir si le Secrétariat a prévu des mesures pour renforcer sa visibilité et son impact sur les politiques de l'éducation.

#### Groupe V(a)

Compte tenu de la rétention ou du retrait de leurs contributions par certains pays, la pression qui s'exerce sur les programmes et services de l'Organisation est extrême, rendant cette dernière inefficace, en particulier en termes de portée et de visibilité de ses programmes. Comment le Secrétariat prévoit-il d'empêcher que l'Organisation ne sombre et ne perde toute pertinence ? Quels programmes ont été gravement affectés ? Y a-t-il un quelconque espoir que lesdits pays

recommencent à verser leurs contributions ? En conséquence, ne serait-il pas pertinent que l'Organisation revoie la participation de ces pays à son travail alors qu'ils l'entravent/l'étranglent ?

### **Groupe V(b)**

Dans le cadre de la contribution de l'UNESCO à la lutte contre le changement climatique, la Conférence générale avait invité la Directrice générale à soumettre au Conseil exécutif, à sa 200<sup>e</sup> session, une proposition d'actualisation de la Stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique, en tenant compte des conclusions de la COP-21.

À cet égard, le Groupe arabe souhaiterait, à ce stade, connaître :

1. les grandes lignes de ladite stratégie ;
2. l'état des préparatifs de la participation de l'UNESCO à la COP-22 ;
3. des informations sur les efforts déployés par la Directrice générale visant à faire de l'UNESCO une entité accréditée chargée de la mise en œuvre du Fonds vert des Nations Unies pour le climat ;
4. la situation des contributions financières des États membres, à titre volontaire, afin de soutenir les activités et les programmes de l'Organisation pour pouvoir lutter contre le changement climatique.